AR Prefecture
082-268202967-20261026-2026_D_7_1_2_56-DE
Reçu le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026

Direction Générale des Finances Publiques

082004 SGC MOISSAC

Exercice 2026

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **46101 - SAAD**

N° de la liste : 8046131612

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A , le 11 août 2026

MARTINS Eric

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	27,55 €	
6542	0,00 €	
Total	**27,55 €**	

A Valence d'Agen , le 26.10.26

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

P/ le Président,
Le Vice-Président,
Par délégation,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES
Centre Intercommunal
d'Action Sociale

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Direction Générale des Finances Publiques
AR Prefecture
082-268202967-20261026-2026_D_7_1_2_56-DE
Reçu le 29/10/2026
082004 SGC MOISSAC
Publié le 29/10/2026

Exercice 2026

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **46101 - SAAD**

N° de la liste : 7709251012

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A , le 23 juin 2026

MARTINS Eric

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	3 824,52 €	3 758,34 €
6542	0,00 €	
Total	**3 824,52 €**	3 758,34 €

A Valence d'Agen , le 26.10.26

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

P/ le Président,
Le Vice-Président,
Par délégation,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES
Centre Intercommunal
d'Action Sociale

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.